



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1 mars 2016
19 heures 00

PP/MG

N° 001957

Service Finances -
Budget 2016 -
Section
d'investissement -
Ouverture de
crédits n° 2 en
application de
l'article L.1612. du
C.G.C.T

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 1 mars 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 février 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DES FETES, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le budget n'est pas adopté avant 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dont les échéances antérieures au vote du budget peuvent être mandatées.

Une première ouverture de crédits a été approuvée lors de la séance du 26 janvier dernier.

En fonction des besoins qui ont été identifiés depuis cette date, il convient de compléter les ouvertures de crédits comme suit :

Programme 1900 – article 2158	
– Sécurité bâtiments (matériel échafaudage)	5 000 €
Programme 2001 – article 2152	
– Matériel de voirie (corbeilles- cendriers – barrières)	2 000 €
Programme 2007 – article 21538	
– Eclairage public (mâts – candélabres – boules)	5 000 €
Programme 2020 – article 2152	
– Parking-horodateur (horodateurs)	5 000 €

Programme 2081 – article 2152
– Equipements cœur de ville (arceaux parcs vélos)

2 000 €

Soit un total de 19 000 €

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve les ouvertures et de crédits tels que définis ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dominique SANTONI